

La signature du traité

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_signature_du_traite-fr-4a2b28ab-f8ce-4da4-boec-23931acf3bf6.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



La signature du traité

Le 5 mai 1949, dix États signent à Londres le statut du Conseil de l'Europe: Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Il s'agit de la première assemblée parlementaire internationale de l'histoire. Les premiers représentants sont désignés par leur parlement respectif ou par leur gouvernement. À l'occasion de la cérémonie de signature du Statut du Conseil de l'Europe, le ministre britannique des Affaires étrangères, Ernest Bevin évoque lors de son discours d'ouverture le nouvel espoir que fait naître l'organisation pour les peuples européens.

Le Conseil a son siège permanent à Strasbourg, ville longtemps disputée entre l'Allemagne et la France. L'implantation du siège de l'organisation à Strasbourg fait suite à une proposition du ministre britannique des Affaires étrangères Ernest Bevin. Ayant été pendant des siècles au cœur des conflits franco-allemands, la capitale alsacienne doit devenir le lieu symbolique de la réconciliation européenne.

L'article 11 du Statut du Conseil de l'Europe, signé à Londres le 5 mai 1949, fixe définitivement le siège de l'organisation à Strasbourg. De plus, un accord spécial relatif au siège du Conseil de l'Europe est signé à Paris le 2 septembre 1949 entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement de la République française qui prévoit notamment «l'inviolabilité des locaux et bâtiments du Conseil».

La Grèce et la Turquie adhèrent à la nouvelle organisation dès le 9 août 1949, l'Islande en 1950 et le 2 mai 1951, la République fédérale d'Allemagne devient membre à part entière du Conseil de l'Europe. Au fil des années, d'autres adhésions se succéderont.